

Contre la disparition des classes européennes

Le conseil ariégeois des parents d'élèves (CAPE) est en colère. Il s'insurge actuellement contre la suppression des classes européennes, et les conséquences que cela entraîne pour les enfants qui avaient fait ce choix, notamment au Collège Bayle, à Pamiers, ainsi que l'explique Patrice Buche, président du CAPE : « La réforme de collèges ne prévoit aucune disposition pour les classes euro. Non seulement les futurs 4e n'auront plus le choix de cette option, mais les enfants qui s'y trouvent actuellement ne pourront pas suivre en 3e un cursus qu'ils ont déjà commencé. C'est une situation intolérable ! » D'où cette question : depuis quand une réforme doit remettre en cause des choix que les étudiants ont faits bien avant ? Cette situation - qui ne concerne pas que le collège Bayle - a conduit le CAPE à engager une pétition auprès des parents d'élèves, notamment ceux du collège Bayle à Pamiers. Car selon Patrice Buche, les élèves de 4e LVI et LV2 ont actuellement 5 heures d'espagnol par semaine. A la rentrée les LVI auront 3 heures et les LV2 2 h 30. « Il faut comprendre qu'en conséquence, la possibilité de candidater au Bacubac au Castella, option internationale sur Toulouse sera réduite car ces élèves ne pourront acquérir le niveau pré-requis ! » ajoute le président du CAPE.



M. Patrice Buche, président du CAPE et une parente d'élève, plaident pour un maintien des classes européennes. /Photos DOM, JPHC.

« Une situation inacceptable »

En conséquence l'association veut demander auprès de la rectrice d'académie une dérogation exceptionnelle, seule autorité habilitée à l'accorder. En attendant sa réponse, une lettre lui a été adressée, reprenant l'argumentaire en faveur du maintien de ces classes européennes, au moins pour le temps nécessaire à permettre à ceux qui se sont engagés dans cette filière, de terminer leur parcours. « La réussite de la section européenne passe par un investissement personnel (...) Cette situation est inacceptable pour ces élèves, leurs familles, et le corps enseignant. Beaucoup de parents se sont spontanément mobilisés ! (...)

L'école de la République se doit d'apporter toutes les solutions nécessaires à la poursuite d'apprentissages devant conduire à des perspectives intéressantes d'ouverture à l'emploi » conclut Patrice Buche dans son adresse à la rectrice d'académie. Quand à la principale du collège Bayle, Mme Catherine Ortel, tout en faisant remarquer que cette mesure concernait aussi les autres établissements du département elle affirme « qu'elle peut comprendre l'inquiétude des parents », mais que « l'intérêt des enfants » est toujours pris en compte, et que « Mme la Rectrice tranchera sur la demande de dérogation » qui a lui été demandée.

J.-Ph.C